

# Carnet de notes



*Mission sur l'action des forces de l'ordre à Calais et dans le Dunkerquois.*

*L'UNSA Police conforté dans sa décision de dépôt de plainte contre certaines associations.*

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**UNSA**  
*a*  
**Police**

# CALAIS

*Mardi 24 octobre 2017*

Suite aux déclarations de certaines associations et ONG, à l'encontre des forces de l'ordre, nous accusant notamment de « gazage » et autres violences illégitimes, l'UNSA Police a déposé plainte en diffamation contre l'ONG Human Rights Watch et les associations l'auberge des migrants et Utopia 56.

Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard Collomb, a demandé aux inspections générales de l'administration (IGA), de la police nationale (IGPN) et de la gendarmerie nationale (IGGN) de procéder à une évaluation de l'action des forces de l'ordre à Calais et dans le Dunkerquois.

Il en ressort :

Les forces de l'ordre,  
cibles privilégiées

En effet, « **44 fonctionnaires des CRS ont été blessés en 2016 sur le secteur de Calais et 10 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 20 septembre 2017.** », blessures occasionnées « **par des jets de projectile** » commis par « **de jeunes migrants déterminés [...] n'hésitant pas à recourir à la violence.** »

De plus, les « **No Borders** » [...] « **privilégient la provocation à l'encontre des forces de l'ordre et incitent les migrants à la violence.** »

Sur la présence et la  
qualité du travail des  
forces de l'ordre

« **La grande majorité des interlocuteurs rencontrés jugent indispensable la présence des forces de l'ordre et reconnaissent la qualité de leur travail.** »

Sur les « gazages »

Voulant faire passer les forces de l'ordre pour ce qu'elles ne sont pas, l'accusation de « **gazage** » de migrants, massif et habituel, a été lancée. Le rapport est sans appel : « **Contrairement à ce qu'indique le rapport de Human Rights Watch, il est confirmé qu'il n'y a pas de gaz poivre en dotation dans la police et dans la gendarmerie ; son usage est dès lors hautement improbable.** »

La diffamation est donc, une fois de plus, constituée.

Sur les violences  
illégitimes

Sur ce point, de graves accusations ont été proférées à l'encontre des gendarmes et policiers.

Le rapport parle lui-même des « **allégations du Défenseur des droits et de Human Rights Watch...** ».

En termes juridiques, une allégation est une « **affirmation sans la preuve, jusqu'à ce qu'elle puisse être prouvée.** »

# UNSA Police, la technicité en +

## Sur les signalements IGPN

## Les préconisations du rapport

Et justement, le rapport indique clairement que « ***l'accumulation des témoignages écrits et oraux, [ne peut] tenir lieu de preuves formelles.*** » Nous comprenons, même si nous le regrettons, la volonté des rapporteurs du projet de ne pas vouloir trop accabler les associations visées, dans leur posture victimaire. ***Cependant, dans le cadre de la loi et de la justice, « plausible » n'existe pas.***

Il y a des preuves ou il n'y en a pas. Et là, il n'y en a pas.  
La diffamation est donc, là aussi, constituée.

***11 signalements entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> septembre 2017.*** Les associations visées avancent que « la forte réticence des migrants, victimes ou témoins, à déposer plainte en se rendant dans les locaux du commissariat de Calais par crainte de devoir justifier de leur identité et de leurs conditions de séjour. »

***Posons-nous donc la bonne question : qui ou qu'est-ce qui empêche les militants de ces associations de déposer plainte ou de faire un signalement IGPN, puisqu'ils prétendent être témoins de ces violences, avec photos, vidéos et bandes sons à l'appui ?***

***C'est là où la vérité jaillit :*** qui pourrait croire une seconde que si la police et la gendarmerie française étaient coupables des violences dont elles sont accusées par certaines associations, l'Etat français se contenterait, en termes de préconisations, d'un simple rappel des textes et règlements ?

***« L'UNSA Police prend positivement acte de ce rapport et ressort conforté dans sa décision de dépôt de plainte envers l'ONG Human Rights Watch et les associations l'auberge des migrants et Utopia 56.***

***Si les interventions des forces de l'ordre s'effectuent dans un contexte difficile, une grande majorité des acteurs reconnaît que notre présence est indispensable... tout cela dans un contexte de gestion politico-administrative défailante... »***

Philippe Capon, Secrétaire Général

# UNSA Police, la technicité en +